Publié le 26/02/2024

ID: 030-213001092-20240219-DE2024010-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 19 février 2024

N° DE LA DELIBERATION: 2024010

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Bourguet Sébastien, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents:

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES: 11

Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11 Date de la convocation : 14 février 2024 Date d'affichage : 14 février 2024

Objet de la délibération : DEMANDE DE Participation financière AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL pour l'Aménagement de la traversée de la RD 7 RD 191 en agglomération

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023054 du 1^{er} décembre 2023

Le Conseil Municipal d'Euzet,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal d'Euzet que la commune peut demander une aide financière au Conseil Départemental du Gard dans le cadre du Pacte Territorial pour la tranche optionnelle du projet d'aménagement de la RD 7 et RD 191 sur la commune.

Le montant du projet de la tranche optionnelle comprenant les travaux s'élève à 354 247.59 euros HT et la coordination par le Cabinet Gaxieu en sus s'élève à 27 870.49 euros HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres valide la demande d'aide financière auprès du conseil départemental du Gard et autorise Mr le Maire à préparer le dossier, et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

26/02/2024

	٨	ID: 030-213001092-2		20240219-DE2024010-DE
Le Maire,		Mr Sébastien		
Cyril OZIL		Conseiller Municipal		
La Première Adjointe,	-	Mme Caroline RECHT		
Stéphanie CROXO	Conseillère Municipal			
Le Deuxième Adjoint,		Mr Eric LAFO		
Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Conseiller Mu	nicipal	
Mr Jean-Michel LAINE		Mr Sylvain OZ		
Conseiller Municipal		Conseiller Mu	nicipal	
Mme Anne-Marie BONOT		Mr Charles Cl	ROXO	
Conseillère Municipale		Conseiller Mu	nicipal	
Mme Christine BUCHON				
Conseillère Municipale				

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr